

BULLETIN D'INSCRIPTION CAVALIER ET MENEUR

7^{ème} RASSEMBLEMENT DE CAVALIERS RANDONNEURS

1 et 2 SEPTEMBRE 2018 – Plan d'eau de la Coudraie – 72340 Ruillé sur Loir

Prénom : _____ Nom : _____ Tél : _____

N° Licence ou RC : _____ email : _____

1 journée 1 journée + repas 2 journées + repas repas seul
 samedi dimanche

Prénom : _____ Nom : _____ Tél : _____

N° Licence ou RC : _____ email : _____

1 journée 1 journée + repas 2 journées + repas repas seul
 samedi dimanche

Prénom : _____ Nom : _____ Tél : _____

N° Licence ou RC : _____ email : _____

1 journée 1 journée + repas 2 journées + repas repas seul
 samedi dimanche

Prénom : _____ Nom : _____ Tél : _____

N° Licence ou RC : _____ email : _____

1 journée 1 journée + repas 2 journées + repas repas seul
 samedi dimanche

✓ PARTICIPATION :

✓ 1 journée seule :	8 € X _____ = _____ €
✓ 1 journée + repas samedi soir :	20 € X _____ = _____ €
✓ 2 journées + repas samedi soir + PdJ dimanche :	25 € X _____ = _____ €
✓ repas samedi soir seul :	18 € X _____ = _____ €

Chèque à l'attention de : **AOR section CAL**

TOTAL = _____ €

✓ IMPORTANT :

- ✓ La signature du bulletin d'inscription implique l'acceptation totale et sans restriction du règlement de la randonnée se trouvant au dos.
- ✓ Pour que l'inscription soit effective le bulletin d'inscription ainsi que le règlement sont à envoyer à :

Marie France ROUSSELLE

43, rue nationale

72340 Ruillé sur Loir

Tél : 02 43 79 01 46

➔ au plus tard le 15 août 2018

Fait à : _____ le : __ / __ / 2018 Signature :

Règlement du 7^{ème} Rassemblement de Cavaliers Randonneurs

Organisateur : Ce rassemblement de cavaliers randonneurs est organisé par Cavaliers & Attelages du Loir – CAL – section de l'Association Omnisport Ruillacoise – AOR – Ruillé sur Loir – 72340 Loir en Vallée

Dates : Du samedi 1 septembre 2018 14h au dimanche 2 septembre 2018 18h.

Lieu : Plan d'eau de la Coudraie – Ruillé sur Loir – 72340 Loir en Vallée

Ce rassemblement de cavaliers randonneurs est une randonnée et non une compétition. Il n'y a donc pas de classement.

1. Modalités d'inscription :

L'inscription est individuelle et limitée à 80 cavaliers et meneurs. Elle est ouverte à tout cavalier ou meneur titulaire d'une assurance en responsabilité civile (licence ou assurance personnelle).

Chaque participant devra se conformer aux différents codes en vigueur (code de la route, code rural, code forestier, code civil,...), être maître de ses allures et adapter celles-ci au terrain en mettant pied à terre si nécessaire.

Tout participant mineur doit être accompagné par l'un de ses parents ou un responsable désigné par les parents sous autorisation parentale.

Les équidés doivent être obligatoirement présentés avec leur livret d'identification SIRE. Ils doivent être pucés et à jour de vaccination. Ils doivent être assurés en RCPE (responsabilité civile pour la pratique de l'équitation). En cas de non présentation de ces documents, l'accès à la randonnée leur sera refusé.

Les équidés doivent disposer de ferrures en états ou être convenablement parés afin de pouvoir faire les parcours prévus sans problèmes ni souffrances.

Le port de la bombe est obligatoire pour les mineurs et fortement conseillé pour les adultes.

2. Organisation :

L'itinéraire est balisé et des photocopies couleur au 1/25 000^{ème} seront remises pour les 2 jours à chaque participant. Les traversées de route ainsi que le lieu du pique-nique y seront indiqués. Il n'y aura pas de bénévoles disposés sur le parcours, à chacun d'être vigilant. Les randonneurs pourront effectuer la randonnée seul ou en groupe constitués. Le parcours du samedi est ouvert aux attelages.

L'étape du samedi soir devra être rejointe pour 18 h environ. Les chevaux seront hébergés en paddocks montés par les propriétaires sous leurs propres responsabilités aux emplacements et dimensions imposés par l'organisation. Les paddocks ne devront pas être reliés entre eux. L'eau et le foin seront prévus sur place (chacun devra prévoir du granulé s'il le souhaite).

L'hébergement est en bivouac chaque participant devra pourvoir à son couchage (tente, sac de couchage, nécessaire de toilette). Des WC et un point d'eau seront à disposition sur place.

Le lieu de pique-nique devra être rejoint pour 12 h 30 environ le dimanche. Les paniers pique-niques, que les participants auront prévus, seront acheminés par l'organisation. Chacun devra prendre en charge l'attache de son cheval par ses propres moyens et, exclusivement, aux lignes de corde mises en place sur le terrain par l'organisation.

Sur le site du plan d'eau de la Coudraie, chaque cavalier, ou ses accompagnateurs, devra éparpiller les crottins de son cheval sur l'emplacement du paddock et le reste du foin sera rassemblé à un endroit indiqué par l'organisation. L'emplacement du paddock devra être laissé propre.

L'AOR section CAL souscrit une assurance « responsabilité civile » d'organisateur. L'AOR section CAL ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, irrégularité, détérioration, pertes ou vols... Les participants doivent souscrire une garantie responsabilité civile, type RCPE, pour eux-mêmes et pour leurs montures (licence ou assurance personnelle). Afin d'éviter tout incident, les chevaux ayant tendance à botter devront porter une rosette rouge à la queue durant toute la durée de la manifestation.

La baignade dans le plan d'eau de la Coudraie est interdite par arrêté communal. La baignade des chevaux et des personnes se fait sans notre accord et sous l'entière responsabilité des participants.

L'AOR section CAL se réserve le droit d'exclure tout cavalier ou accompagnateur ne respectant pas ledit règlement ou perturbant la manifestation.

Le présent règlement, envoyé avec le dossier d'inscription est supposé être connu de tous. La signature du bulletin d'inscription implique l'acceptation totale et sans restriction du présent règlement.